

Maisons-Alfort, le 26 décembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification de l'étiquetage du produit biocide KANTOXY
AMM N°2030231**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **PRIMALAB S.A.S.** de demande de modification de l'étiquetage de l'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **KANTOXY (AMM N°2030231)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la modification d'étiquetage de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide KANTOXY.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit KANTOXY est un biocide de types 3 et 4 composé de 2.5 % m/m d'acide peracétique et de 12.5 % m/m de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme liquide.

L'acide peracétique et le peroxyde d'hydrogène sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique des substances actives :	1) acide peracétique 2) peroxyde d'hydrogène
N° CAS :	1) 79-21-0 2) 7722-84-1
Types de produit :	3 et 4

CONSIDERANT

- Qu'en réponse aux demandes de compléments d'information de l'Anses du 21/02/2012 et du 24/10/2012, le pétitionnaire a déclaré le 11/12/2012, abandonner la commercialisation du produit KANTOXY.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de modification de l'étiquetage de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit KANTOXY n° 20080755, présentée PRIMALAB S.A.S. est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : modification de l'étiquetage, acide peracétique, peroxyde d'hydrogène, TP3 et 4